

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove

Richardson, Samuel

A Dresde, 1752

Lettre CCLXXVI. Miß Howe, à Miß Clarisse Harlove.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1860

quelles je me suis emportée dans ma dernière ; & je vous supplie, ma chere de me croire plus tendrement que jamais, Votre, &c.

ANNE HOWE.

LETTRE CCLXXVI.

MISS HOWE, à MISS CLARISSE
HARLOVE.

Lundi, 10 Juillet.

Je reprens la plume, ma très-chere amie, pour obéir à l'ordre de ma mere, en vous expliquant ce qu'elle pense de votre malheureuse histoire.

Elle revient encore à son ancienne chanson. Vos malheurs, dit-elle, ont leur source dans le fatal contre-tems qui vous arracha de la maison paternelle ; car elle est persuadée (ce que je ne suis point) qu'après une nouvelle épreuve, qui devoit être la dernière, vos parens étoient resolus de céder à votre averfion, s'ils l'avoient trouvée insurmontable. Mais après tant de ridicules expériences, n'étoit-ce pas une folie, de supposer que vos dispositions pussent changer ?

A l'égard des indignités que vous avez effuïées de la part du plus vil de tous les hommes, elle pense constamment que s'il n'y a point d'exageration dans votre recit, comme elle en est persuadée, vous devez le poursuivre dans toute la rigueur des Loix, lui & ses complices.

Elle demande quels assassins, quels ravisseurs, seroient jamais appelés en justice, si la modestie étoit une raison qui put dispenser notre sexe de paroître devant les Tribunaux, pour relever leurs crimes? Elle ré- tend qu'il est nécessaire, pour la sûreté publique, que ces Bêtes de proie soient retranchées de la société; & si vous manquez là-dessus à ce qu'elle nomme votre devoir, elle vous croit responsable de tous les maux qu'il peut causer dans le cours de son infâme vie.

Qui croira jamais, m'a-t'elle dit, que Miss Harlove parle de bonne foi, lorsqu'elle assure qu'il lui importe peu que ses disgraces demeurent cachées; si la crainte ou la confusion l'empêche de paroître, & de demander justice pour elle-même & pour son sexe? Ne la soupçonnera-t'on pas plutôt d'appréhender qu'on ne découvre de sa part quelque foiblesse, quelque trace d'amour, dans les informations & les éclaircissimens? Elle ajoûte que si le coupable demeure impuni,
dans

dans un cas où le parjure, les breuvages, l'imposture & la violence ont été employés, pour la ruine d'une fille dont l'innocence est prouvée par la nature même de ces crimes, & pour le deshonneur d'une famille distinguée, il n'y a point de forfait qui mérite l'attention de la justice, ni de criminel qui doit craindre le châtement.

Elle pense aussi, & je suis de la même opinion, que les infâmes complices doivent subir la punition qu'elles méritent, & qu'elles ne peuvent éviter si le procès est une fois commencé. C'est le seul moyen de détruire un nid de vipères, & de sauver quantité d'innocentes créatures.

Elle m'a dit encore, que si Miss Clarisse ne trouve pas, dans son intérêt propre, des raisons assez fortes pour lui faire souhaiter une vengeance publique, elle doit vaincre ses scrupules par considération pour sa famille, pour ses amis, & pour son sexe, qui participent visiblement à sa disgrâce.

Enfin, ma chère, elle déclare, qu'à la place de votre mère elle ne vous pardonneroit pas à d'autres conditions : & si vous y soumettez, elle promet d'entreprendre elle-même de vous réconcilier avec votre famille.



Voilà, ma chere amie, quels sont ses sentimens sur votre infortune & sur votre situation. Je ne puis vous dire que je n'y trouve pas beaucoup de justice & de raison. Il me semble même que les Loix devoient obliger une femme injuriée à poursuivre l'offenseur, & faire un crime capital de la séduction, lorsque l'innocence éclate d'un côté, & qu'on découvre de l'autre une suite d'artifices étudiés.

* * *

Ma mère m'ordonne d'ajouter, qu'elle insiste sur la nécessité de déférer votre monstre à la justice. Elle repête qu'à cette condition, non-seulement elle ne s'opposera plus à notre correspondance, mais qu'elle entreprendra de vous reconcilier avec vos proches. Ainsi, j'attens que vous me fassiez connoître vos dispositions. J'ai demandé à ma mère, si elle me permettoit de paroître avec vous devant les juges. Sans doute, m'a-t'elle dit, si ce motif pouvoit vous engager à commencer les poursuites. Je m'engage, ma chere, à vous accompagner. Oui, n'en doutez pas; pourvû que je voie seulement quelque apparence de pouvoir conduire le monstre au denouement qu'il mérite.

Encore

Encore une fois, ne tardez point à me faire connoître là-dessus vos idées; supposez néanmoins que les nôtres soient approuvées de votre famille. Mais quelque parti que vous preniez, mes plus ardentés prières feront pour obtenir du Ciel qu'il vous donne la patience de supporter vos afflictions, comme il convient à ceux qui n'ont pas de mauvaise intention à se reprocher, & qu'il repande dans votre cœur blessé la douceur de ses consolations.

ANNE HOWE.

(Aux deux lettres précédentes, qui furent envoyés par un Express, Miss Howe joignit le Billet suivant).

Il m'est impossible, ma très-chère Clarisse, de laisser partir ces deux lettres sans vous prévenir sur quelques expressions moins tendres que je ne l'aurois souhaité, mais que je me suis vûe comme forcée d'employer parce qu'elles devoient être soumises à l'inspection de ma mère. Cependant le principal motif de ce billet est pour vous offrir de l'argent & les autres nécessités qui doivent vous manquer. Permettez à votre amie de vous rendre ce foible service. Faites-moi savoir en même tems si je puis vous être utile, par moi-même, ou par ceux sur

